

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le rapport n° 02-2017**  
présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés  
et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2016.

**Au Conseil communal  
De et A  
1008 Prilly**

Prilly, le 01.12.2017

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

**1. Composition et fonctionnement de la commission**

La commission ad'hoc chargée d'examiner le rapport municipal 2-2017 s'est réunie à l'Administration de Prilly, le 30 novembre 2017, de 19h à 20h15, dans la composition suivante :

Soraya Ait-Si-Selmi (PS)  
Georges Borer (PLR)  
Fabien Deillon (UDC) Rapporteur  
Charles Henri Exquis (PLR)  
Maurice Genier (PLR)  
Jean-Michel Piguet (PS), Président  
Jean-François Staub (ECO)

La Municipalité est représentée par Monsieur la Syndic Alain Gillièron.

**2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité**

Monsieur le Syndic précise que par le passé il y avait toujours une question épineuse de savoir quand il fallait répondre aux objets présentés par le conseil. Désormais, le nouveau règlement fixe ce rapport annuel.

C'est très difficile de répondre chaque année et d'énumérer les x raisons justifiant l'attente. Quand la Municipalité a donné un délai trop rapproché et qu'elle n'arrive pas à l'honorer, c'est difficile à expliquer. Cette fois, la Municipalité a même allongé les délais car, elle est d'avis que rien ne sert d'annoncer des délais qui ne sont pas tenables. La Municipalité espère que nous comprendrons.

La bonne chose est que ce rapport permet de remettre sur la table ces objets.

Il est à remarquer que le volume a bien diminué.

Ces délais sont encore susceptibles d'être prolongés.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le rapport n° 02-2017**  
présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés  
et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2016.

Motion/postulat : le Syndic assure la commission que les motions sont bien des motions et que les postulats sont bien des postulats. Sa longue expérience en est le gage.

A la question de savoir s'il ne serait pas possible de répondre tout de suite aux postulats en présentant un rapport exposant les contraintes et l'impossibilité d'y donner suite avec une réalisation, le Syndic répond que ce serait effectivement une solution.

Cependant, en gardant le postulat en suspend on ne le jette pas d'un revers de main en le classant suite à un rapport qui dirait que ce n'est pas possible d'aller plus loin pour le moment. S'il n'est pas possible de le traiter il reste dans la file d'attente. On y répondra quand l'environnement aura évolué.

**Postulat PO 3-2008 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer**

«Pour une dynamisation du Centre de Prilly»

La Municipalité a lancé la démarche participative prévue. Elle est en bonne voie. Les outils de communication seront en ligne en janvier 2018. Les gens pourront dès lors se prononcer. Le centre de Prilly ne se réalisera pas en 2019. Il faut du temps pour faire la démarche participative et de faire un concours, enquête, etc....

L'antique projet de 1980 a fait place à des tas de réflexions.

Le Syndic donne des détails sur les anciens projets, les anciennes idées, etc.

Pris acte à l'unanimité

**Postulat PO 7-2008 de M. le Conseiller S. David**

«Pour un calendrier des mesures à envisager pour assainir les routes conformément à l'OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit) et au Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit»

Nous devons honorer un délai fixé par Berne. (Législation fédérale)

Délai inchangé.

Pris acte à l'unanimité.

**Postulat PO 6-2010 de Mme la Conseillère J. Monney & consorts**

«Pour un service de vélos en libre-service à Prilly»

Pourra être traité dès que l'avance du projet Malley gare sera suffisante.

Les réalisations à Malley-gare prendront évidemment du temps. On pense que 2021 est réaliste.

Le vélo libre service a passablement évolué. Il y a maintenant plusieurs sociétés de libre service. Il y a par exemple des sociétés de Chine. On va devoir légiférer pour éviter un chaos.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le rapport n° 02-2017**  
présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés  
et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2016.

Un commissaire souhaite qu'on arrive dans la législature à terminer et que la réponse contienne le concept général.

Les communes de l'OL vont tenter d'avoir un concept commun. Compatibilité et bonne répartition

Pris acte à l'unanimité

**Postulat PO 8-2010 de MM. les ex-Conseillers M. Mattia et J. Mrazek**  
«Pour la promotion de la biodiversité en milieu urbain»

Le Plan directeur Nature en ville sera présenté officiellement avec le PGA l'année prochaine.

Pour faire la promo et la communication, il faut des forces vives. Ce sera le débat lors du budget !

Pris acte à l'unanimité

**Postulat PO 10-2010 de Mme la Conseillère P. Clivaz Luchez & consorts**  
«Construction d'appartements protégés sur la Commune de Prilly»  
et

**Postulat PO 11-2010 de Mme l'ex-Conseillère I. Aparicio & consorts**  
«Pour des logements subventionnés à Prilly»

Nous devons traiter avec des privés car nous ne disposons pas d'objets immobiliers adéquats. Il faut convaincre les partenaires pour qu'ils réalisent ces appartements protégés.

Nos quelques logements en SI (Société Immobilière) sont des logements à loyers abordables. (Pas des logements subventionnés), Prilly n'a pas de bureau du logement. GERIM gère les logements de la SI via la Municipalité qui prend la décision finale de l'attribution.

Une loi a été votée par le Grand Conseil. Chaque plan de quartier doit contenir un certain pourcentage de LUP. (Logement d'Utilité Public)

La Municipalité est très attentive et le sera dans les projets d'affectation.

N'y a-t-il pas moyen d'aller plus vite en travaillant avec des logements existants, par exemple en les transformant en appartement protégés ?

Ce ne serait pas une solution rationnelle. Pour les appartements protégés il faut mettre en place à proximité diverses présences et services. (par exemple médicale) Il ne suffit pas de modifier un appartement.

La mise en place d'appartement protégé n'est pas directement dépendante de la commune, c'est une tâche qui est du ressort d'une fondation ou d'une institution similaire.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le rapport n° 02-2017**  
présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés  
et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2016.

Pris acte par 6 pour et 1 abstention

**Postulat PO 1-2011 de Mme l'ex-Conseillère communale A. Bourquin Büchi**

«Afin de soutenir une économie de proximité, et de promouvoir un tissu économique diversifié dans la commune et la région, Prilly s'engage dans le développement du microcrédit»

La Municipalité pense avoir des moyens après 2020. Amélioration des finances.

Pris acte à l'unanimité

**Motion M 2-2011 de M. l'ex-Conseiller S.Birrer & consorts**

«Demandant à la Municipalité de mettre en œuvre des outils performants de communication et d'offrir à la population une information de qualité, actuelle, facile d'accès et compréhensible»

La municipalité pense avoir déjà fait un bon bout du travail.

« **Dans ce cas de figure**, on fait toujours mieux sans personnel supplémentaire. » Dixit le Syndic

Réalisation faite par budget et non par un préavis.

Pris acte à l'unanimité

**Postulat PO 2-2013 de M. l'ex-Conseiller communal M. Mattia & consorts**

«Pour une réflexion globale sur la qualité de l'éclairage au sein de la Commune»

Rien à dire. Délai inchangé

Pris acte à l'unanimité

**Postulat PO 1-2014 de M. l'ex-Conseiller J. Mrazek & Consorts**

«Pour la sécurisation des piétons à Prilly»

Rien à dire. Délai inchangé

Pris acte à l'unanimité

**Postulat PO 1-2015 de Mme la Conseillère C. Lasserre Rouiller & Consorts**

«Comment allons-nous mettre en valeur Corminjoz-Sud»

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le rapport n° 02-2017**  
présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés  
et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2016.

Le délai est loin car le SDT (**S**ervice du **D**éveloppement **T**erritorial. Service cantonal) a fait  
machine arrière concernant la planification des ZIZA (**Z**ones **I**ndustriels **Z**ones **A**rtisanales).  
Maintenant la parcelle Corminjoz est passée en priorité C, soit 2024.

Délai inchangé  
Pris acte à l'unanimité

**Postulat PO 2-2016 de Mme l'ex-Conseillère I. Aparicio & Consorts M. Mattia**  
«Demandant la création à Prilly de jardins potagers urbains»

La Municipalité avait prévu d'encourager cela par des actions de communications. Le Conseil  
communal a refusé le budget.

Un privé propose de faire provisoirement sur sa parcelle des potagers urbains.

Pris acte à l'unanimité

### **3. Délibérations et amendements**

Chaque point a été débattu et est rapporté ci-avant.

La commission constate que selon l'évolution de la situation générale les délais peuvent  
changer.

La commission apprécie que ce rapport donne des délais plus éloignés, mais probablement  
plus proches de la réalité.

### **4. Vote final**

La commission passe ensuite au vote et c'est à l'unanimité qu'elle propose au Conseil  
Communal d'accepter le rapport tel que présenté.

La séance est levée à 20h15.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le rapport n° 02-2017**  
présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés  
et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2016.

## **5. Conclusions**

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly,

- vu le rapport municipal N° 2-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide**

1. de prendre acte du rapport municipal N° 2-2017, du 14 novembre 2017, présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2016;
2. de prolonger au 30 juin 2020 le délai de réponse aux objets suivants :
  - postulat PO 1-2011 de Mme l'ex-Conseillère communale A. Bourquin Büchi «Afin de soutenir une économie de proximité, et de promouvoir un tissu économique diversifié dans la commune et la région, Prilly s'engage dans le développement du microcrédit»;
  - motion M 2-2011 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer & consorts «Demandant à la Municipalité de mettre en œuvre des outils performants de communication et d'offrir à la population une information de qualité, actuelle, facile d'accès et compréhensible»;
3. de prolonger au 30 juin 2021 le délai de réponse aux objets suivants :
  - postulat PO 3-2008 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer «Pour une dynamisation du Centre de Prilly»;
  - postulat PO 6-2010 de Mme la Conseillère J. Monney & consorts «Pour un service de vélos en libre-service à Prilly»;
  - postulat PO 10-2010 de Mme la Conseillère P. Clivaz Luchez & consorts «Construction d'appartements protégés sur la Commune de Prilly» et - postulat PO 11-2010 de Mme l'ex-Conseillère I. Aparicio & consorts «Pour des logements subventionnés à Prilly»;
4. de prolonger au 31 décembre 2018 le délai de réponse aux objets suivants :
  - postulat PO 8-2010 de MM. les ex-Conseillers M. Mattia et J. Mrazek «Pour la promotion de la biodiversité en milieu urbain»;
5. de prolonger au 31 décembre 2020 le délai de réponse aux objets suivants :
  - postulat PO 2-2016 de Mme l'ex-Conseillère I. Aparicio & consorts «Demandant

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le rapport n° 02-2017**  
présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés  
et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2016.

la création à Prilly de jardins potagers urbains»;

6. de maintenir au 30 juin 2018 le délai de réponse à l'objet suivant :
  - postulat PO 1-2014 de M. l'ex-Conseiller J. Mrazek & Consorts «Pour la sécurisation des piétons à Prilly»;
7. de maintenir au 31 décembre 2018 le délai de réponse aux objets suivants :
  - postulat PO 7-2008 de M. le Conseiller S. David «Pour un calendrier des mesures à envisager pour assainir les routes conformément à l'OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit) et au Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit»;
  - postulat PO 2-2013 de M. l'ex-Conseiller communal M. Mattia & consorts «Pour une réflexion globale sur la qualité de l'éclairage au sein de la Commune»;
8. de maintenir au 31 décembre 2022 le délai de réponse à l'objet suivant :
  - postulat PO 1-2015 de Mme la Conseillère C. Lasserre Rouiller & Consorts «Comment allons-nous mettre en valeur Corminjoz-Sud».

**Au nom de la commission :**

Jean-Michel Piguet  
Président

Fabien Deillon  
Rapporteur